



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET AMI



Sélection d'organisation pour la réalisation d'une série documentaire sur la transition écologique au Sénégal

UN APPEL À MANIFESTATION D'INTERÊT DESTINÉ AUX ORGANISATIONS DE L'ECONOMIE REELLE QUI OEUVRENT DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE AU SENEGAL

CONTEXTE

La Plateforme des ONG européennes au Sénégal (PFONGUE) et son partenaire Khaleebi Production veulent réaliser, avec le concours du SCAC¹, une **web-série documentaire** sur les **alternatives économiques, environnementales et sociales en faveur de la transition écologique au Sénégal**.

Cette web-série dénommée « **Alternativ'Tour Sénégal** » (ALT-SN) sera composée de **trois documentaires de 40 à 50 minutes** portant sur les thématiques suivantes :

- L'assainissement et la gestion des déchets
- L'agroécologie
- La construction durable

Alternatives Tour Sénégal n'est pas un projet de vidéos promotionnelles de projets ou d'organisation. Aussi, contrairement à d'autres documentaires qui se concentrent plutôt sur l'origine des déséquilibres environnementaux planétaires et leurs conséquences négatives (tels que Le Syndrome du Titanic, La Onzième Heure, le dernier virage, Une vérité qui dérange, Nos enfants nous accuseront et Home54), **ALT-SN propose une approche constructive mettant en avant des solutions aux problèmes écologiques et sociaux menaçant l'humanité et particulièrement le territoire sénégalais.**

Cet appel permettra de sélectionner neuf (9) structures réparties sur les trois thématiques traitées.

Les tournages permettront également de produire **des capsules vidéo techniques** sur des pratiques spécifiques aux thématiques (innovations mises en place, adaptation de pratiques traditionnelles...) et/ou des expériences particulières vécues par les acteurs sélectionnés (formalisation juridique, coopération avec d'autres acteurs...).

Une large campagne de communication sera menée en amont et en aval afin de donner un maximum de visibilité à la web-série « Alternatives Tours Sénégal » et aux acteurs qui seront sélectionnés. Après la

¹ Le Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France au Sénégal

diffusion des documentaires et de leurs produits dérivés, un ciné-débat sera organisé afin de permettre un échange entre les parties prenantes et l'ensemble des acteurs impliqués dans la transition écologique au Sénégal.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Toutes les formes juridiques sont éligibles².

1. Le modèle économique :

Les structures qui seront sélectionnées doivent **s'inscrire dans l'économie réelle**. C'est-à-dire que leurs champs d'action englobent l'activité productive de biens et de services qui répond à des besoins, génère des revenus et de l'épargne, de l'emploi et du chômage, mais aussi des échanges marchands.

Un modèle basé sur les **principes fondamentaux de l'économie sociale et solidaire** (Démocratie, égalité des membres, Solidarité, Responsabilité sociétale des entreprises, Utilité et efficacité sociétale, Liberté d'actions, Amélioration des conditions d'existence, Épanouissement de la personne humaine, Lutte contre les injustices, Responsabilité, formation des individus, Utilité, innovation économique et sociale) est souhaité.

Une attention particulière sera portée aux structures intégrant explicitement des **mécanismes de financements pérennes** (filères économiques, diversification des revenus des acteurs, partenariat avec le secteur privé...).

2. Zone d'intervention :

Les organisations sélectionnées devront doivent dérouler leurs activités dans les régions de :

- Fatick
- Thiès
- Dakar

3. Domaines d'intervention :

Seront éligibles, les structures qui mènent leurs activités dans les domaines de **l'assainissement et la gestion des déchets (T1), l'agroécologie (T2) et la construction durable (T3)**.

Les propositions relatives à **l'assainissement et la gestion des déchets** s'inscrivent dans une **logique d'innovation technique, sociale et organisationnelle**. Dans ces domaines les innovations peuvent être techniques (construction de latrines écologiques fournissant de l'engrais, système d'assainissement alternatif, recyclage/valorisation des déchets dangereux...), mais aussi sociales et organisationnelles (des solutions technico-économiques adaptées aux compétences locales, notamment en termes de maintenance, testées et adaptées avec succès par exemple).

Le domaine d'intervention lié à **l'agroécologie** se traduit notamment par la mise en œuvre de **bonnes pratiques agricoles** (amélioration des conditions du sol, optimisation des ressources, restauration de la

² Les organisations de la société civile (association, ONG, réseaux, organisation paysanne...), entités commerciales (Entreprises individuelles, SA, SARL, coopératives, GIE...), les syndicats de gestion, les administrations, les collectivités territoriales et autres agences d'Etat... Tant qu'elles répondent aux critères d'éligibilité 1 « modèle économique ».

biodiversité) et **d'innovations agricoles** (innovations en termes de système, d'outils et d'équipements durables, de spéculations et de productions, de commercialisation et de marketing).

La **construction durable** a pour objectif un haut niveau de performance en matière **d'impact environnemental et sociétal des bâtiments** concernés et particulièrement bien **intégrée à leur environnement**. Elle vise notamment à **préserver les ressources** (matières premières, énergie, eau), à **lutter contre le réchauffement climatique** (émission de gaz à effet de serre), à **limiter les déchets et autres pollutions**, ainsi qu'à particulièrement bien **s'intégrer dans son environnement**. Ainsi les activités donnant la **priorité aux matériaux locaux**, renouvelables, bio-sourcés et recyclables, prenant en compte une conception axée sur **l'utilisation des énergies renouvelables** (géothermie, aérothermie, solaire, bois...) et qui adopte une **optimisation de l'adaptation au contexte** (climat, exposition...) et des **dispositifs d'isolation** seront favorisées.

4. Réalisations :

Les projets proposés doivent inclure **la réalisation d'actions de terrain concrètes ayant des impacts avérés, mesurables, concrets et durables** sur une des thématiques éligibles et le développement local.

5. Bonne gouvernance

Les organisations sélectionnées devront faire preuves d'une bonne gouvernance notamment en termes **d'indépendance des administrateurs** (nombre équilibré d'actionnaires, autonomie décisionnelle, autonomie financière), **d'intégrité** (formalisation juridique, charte d'éthique, certification...), **de planification stratégique** (bonne connaissance du marché, planification sur la chaîne de valeur, collaborations externes...), **de transparence** (traçabilité des produits, accessibilité des bilans annuels, reddition des comptes...), **d'équité et d'équilibre** (parité femme/homme, absence de travail infantile, équilibre des charges de travail...) et **de flexibilité et de résilience** (veille sur les normes, les opportunités commerciales, les mesures de limitation des risques économiques, climatiques...).

6. Disponibilité et droit à l'image

Les organisations sélectionnées devront se montrer disponibles pour ces différentes phases de mises en œuvre :

- Préparation aux tournages (finalisation des scripts, planification des jours de tournages...) : **15 septembre – 15 octobre 2022**
- Tournages (réception d'une équipe de tournage sur 2 à 3 journées de travail consécutives) : **15 octobre 2022 – 15 décembre 2023**
- Post-production (prises de vue additionnelles, informations complémentaires...) : **15 décembre 2022 – 15 février 2023**
- Participation au ciné-débat (interventions, présentations, échanges avec les participants) : **fin mars 2023**

Les organisations sélectionnées devront accorder leur droit à l'image à la PFONGUE pour la réalisation des vidéos documentaires et de ses produits dérivés.

CRITERES DE NON-ELIGIBILITE

Ne pourront être sélectionnées, les organisations qui se retrouvent dans les critères suivants :

- **Les organisations qui dépendent majoritairement de financements extérieurs** ou de donations (publics et privées)
- Les **structures informelles**
- Des activités qui **n'ont pas de visées sociales et/ou environnementales**

CRITERES DE SELECTION DES ORGANISATIONS

Les projets seront sélectionnés selon une démarche de concours de projets. Les projets seront notés selon une grille de notation comprenant les critères suivants :

1. Critères d'élimination :

- Eligibilité du modèle économique
- Eligibilité de la zone d'intervention
- Eligibilité des thèmes et des activités prévues
- Disponibilité et droit à l'image
- Formulaire de candidature incomplet.

2. Critères de sélection :

- Expérience de l'organisation dans les domaines techniques proposés et sur le terrain d'intervention proposé
- Niveau d'intégration des principes de l'ESS
- Capacité à présenter des innovations concrètes et déjà réalisées ;
- Contribution au développement économique et social local ;
- Acceptation sociale et culturelle : implication des populations et accord des autorités locales ;
- Cadre organisationnel et institutionnel adapté pour une bonne mise en œuvre des activités ;
- Pérennité financière des activités mises en place

PROCEDURE DE SELECTION

La procédure se fera par la réception, l'évaluation et la sélection de dossier complet.

Les organisations devront préparer et transmettre un dossier complet à la Plateforme des ONG européennes. Tous les dossiers complets seront réunis par la PFONGUE qui les soumettra au Comité de Sélection ALT-SN³ chargé de sélectionner les 9 meilleures candidatures en septembre 2022.

La PFONGUE transmettra une réponse à chacune des organisations ayant proposé un dossier complet pour les informer des résultats du concours.

³ Composé de deux (2) personnes de la PFONGUE, deux (2) personnes de Khaleebi Production et deux (2) personnes du SCAC.



COMMENT SOUMETTRE UNE CANDIDATURE

1. Compléter le formulaire de candidature

Le formulaire en ligne est ici : <https://urlz.fr/iUKB>

Seuls les formulaires complets seront pris en compte.

2. Envoyer le formulaire de candidature

Au cours du processus de sélection, des compléments d'informations pourront être demandés par la PFONGUE. Les dossiers peuvent être reçus uniquement en langue française.

Les échéances à retenir concernant cet appel à candidatures sont les suivantes :

- Réception des formulaires complétés jusqu'au mercredi 7 septembre 2022 à 23h00UTC.
- Les formulaires reçus après cette heure ne seront pas pris en considération.
- Décision finale de sélection des organisations : 15 septembre 2022